

M. Gurbin: Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je crois que la plupart des Canadiens savent maintenant que nous nous heurtons à un problème qui se pose certes au sujet des approvisionnements énergétiques. C'est précisément là où je veux en venir. L'incidence ou la répercussion des prix énergétiques sur les approvisionnements et l'utilisation rationnelle de l'énergie sont deux facteurs différents. En ce qui concerne le problème des approvisionnements, le ministre peut-il dire à la Chambre quelle est, à son avis, l'incidence des prix sur la mise en valeur d'autres approvisionnements qu'il faut substituer au pétrole qui se fait rare à cause des prix de l'énergie fixés par le gouvernement? Nous retrouverons-nous non seulement avec des réseaux d'énergie subventionnés au Canada, mais aussi avec un programme de rationnement?

[Français]

M. Lalonde: Madame le Président, je remercie encore l'honorable député de sa question. Il ne fait aucun doute que lorsque nous avons préparé le Programme énergétique national nous avons beaucoup tenu compte du point de vue exprimé par l'honorable député, savoir qu'il faut favoriser le développement de sources d'énergie de remplacement et en arriver à une situation où on ne subventionnera pas à même les fonds publics les formes d'énergie disponibles. L'avantage du Programme énergétique national, c'est qu'il indique clairement quels seront les coûts que nous aurons à payer pour le pétrole et le gaz durant les 10 prochaines années. Ceci suppose, par exemple, que le prix du pétrole va doubler au cours des quatre prochaines années et qu'il va presque quadrupler durant cette décennie. Ceci indique clairement à l'industrie et aux gens qui s'intéressent aux autres formes d'énergie qu'ils peuvent maintenant planifier de façon claire et précise et arriver sur le marché avec de nouveaux produits ou des formes alternatives d'énergie qui pourront sûrement faire concurrence au pétrole, puisqu'ils connaissent déjà les prix qu'ils devront affronter en 1985, en 1987 et en 1990, et je crois que c'est là la politique la plus sage à suivre.

* * *

● (1150)

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

LE DÉVERSEMENT DE DÉCHETS RADIOACTIFS PAR LA SOCIÉTÉ RIO ALGOME MINES

M. Derek Blackburn (Brant): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Pourrait-il expliquer à la Chambre pourquoi l'EACL a permis à la société Rio Algome Mines d'Elliot Lake de déverser tous les jours, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, des déchets de faible radioactivité dans des lacs qui étaient autrefois clairs et purs. Ce drame écologique qui dure depuis vingt-cinq ans a provoqué la destruction du bassin de la rivière Serpent dans le Nord de l'Ontario.

Questions orales

L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Madame le Président, j'ai confiance dans la surveillance qu'exerce l'EACL, mais je vais me renseigner sur l'affaire que le député vient de porter à mon attention et je lui ferai part du résultat de mes démarches.

M. Blackburn: Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Le gouvernement a-t-il l'intention d'autoriser la société Rio Algome à construire plusieurs barrages, certains avec des déchets radioactifs, afin de renverser le courant dans divers cours d'eau, ce qui pourrait facilement provoquer la destruction du lac Dunlop, le plus apprécié de la région touristique d'Elliot Lake?

M. Roberts: Madame le Président, si cela doit se produire, je m'efforcerai, conformément à mon mandat, de faire en sorte que l'on protège l'environnement et je mettrai tout en œuvre pour y parvenir.

* * *

LA SANTÉ ET LE SPORT AMATEUR

LA SUPPRESSION DU PROGRAMME DE SPORTS ET LOISIRS À L'INTENTION DES AUTOCHTONES

L'hon. Steven E. Paproski (Edmonton-Nord): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la condition physique et de sport amateur. Ce ministre n'a pas versé à la Fraternité nationale des Indiens le 1.2 million de dollars qui lui est affecté dans les prévisions budgétaires de cette année pour des activités récréatives. Nombre de ces programmes sont déjà en cours. Pourquoi le ministre traite-t-il ces gens-là injustement?

L'hon. Gerald Regan (ministre du Travail): Madame le Président, je remercie le député de sa question et en particulier de souci qu'il manifeste à l'égard des Indiens. Il y a quelques années, le ministre de la condition physique et du sport amateur a été autorisé à lancer un programme expérimental comportant des dépenses, qui se sont élevées l'année dernière à environ 1.2 million de dollars, dont devaient bénéficier les Indiens de fait et de plein droit pour des activités récréatives et athlétiques.

Après plusieurs années, ce programme vient d'être aboli parce que le ministre, ainsi que le député doit le savoir parfaitement, ayant détenu ce portefeuille, est un organisme très restreint qui ne compte pas de représentants dans toutes les parties du pays. Ce ministre ne dispose pas des structures nécessaires pour superviser ou contrôler l'efficacité et l'exécution de ces programmes. Il a donc été décidé qu'un montant analogue serait consacré à d'autres fins, tout en favorisant la santé et le bien-être des Indiens.

M. Paproski: Madame le Président, la déclaration du ministre n'est ni sincère ni emphatique ni ironique. Le ministre a la langue fourchue.

Des voix: Oh, oh!

M. Regan: Vous devriez me parler plus gentiment.